

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ETRE COMMUNIQUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON, NI DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION DANS LAQUELLE UNE TELLE COMMUNICATION SERAIT ILLÉGALE.

## COMMUNIQUÉ

Informations réglementées

### 95% d'Actions nouvelles souscrites dans le cadre de l'Offre avec Droit de Préférence – Lancement de l'Offre de Scripts

15 mars 2011

Nyrstar a annoncé aujourd'hui que 95% du nombre total de 70.009.282 Actions nouvelles Nyrstar (les "Actions") offertes dans le cadre de son offre avec droit de préférence pour un montant de €490.064.974,00 (l'"**Offre avec Droit de Préférence**" et, conjointement avec l'Offre de Scripts à laquelle il est fait référence ci-dessous, l'"**Offre**"), ont été souscrits à €7,00 par Action nouvelle (le "Prix de Souscription").

Les Actions nouvelles ont été offertes avec des droits de préférence extra-légaux (les "Droits") selon un ratio de 7 Actions nouvelles pour 10 Droits (le "Ratio"). Les Actions nouvelles seront émises avec des strips VVPR (les "Strips VVPR"). Les Droits étaient négociables sur le marché réglementé d'Euronext Brussels du 25 février 2011 au 11 mars 2011. Sous réserve des restrictions imposées par le droit des valeurs mobilières applicable, les actionnaires existants de Nyrstar à la clôture de ce marché réglementé le 24 février 2011 et les personnes ayant acquis des Droits durant la période s'étendant du 25 février 2011 au 11 mars 2011 (à 16 heures HEC) (la "Période de Souscription avec Droits") avaient le droit de souscrire des Actions nouvelles, au Prix de Souscription et conformément au Ratio. La Période de Souscription avec Droits s'est clôturée à 16 heures HEC le 11 mars 2011.

Les 4.962.562 Droits qui n'ont pas été exercés à la fin de la Période de Souscription avec Droits seront convertis en un nombre égal de scripts (les "Scripts"). Goldman Sachs International et Deutsche Bank AG, London Branch (les "Joint Bookrunners") et Fortis Bank, ING Belgium et KBC Securities (collectivement dénommées les "Co-Managers Principaux" et conjointement avec les *Joint Bookrunners*, les "Underwriters") offriront et vendront les Scripts par le biais d'une procédure accélérée de constitution d'un carnet d'ordres (*bookbuilding procedure*) dans le cadre d'une offre institutionnelle (i) sous la forme d'un placement privé exempté en Belgique et ailleurs, en dehors du territoire des Etats-Unis, dans le cadre d'opérations offshore conformément à la *Regulation S* prise en application de l'*U.S. Securities Act*, et (ii) aux États-Unis aux seuls acheteurs institutionnels qualifiés (*qualified institutional buyers*) (tels que définis dans la *Rule 144A* prise en vertu de l'*U.S. Securities Act*) dans le cadre de transactions exemptées d'enregistrement en vertu de l'*U.S. Securities Act* (l'"**Offre de Scripts**"). Goldman Sachs International agit en tant que Coordinateur Global de l'Offre. Les acheteurs de Scripts auront l'obligation de souscrire les Actions nouvelles et les Strips VVPR correspondants au nombre de Scripts acquis par eux conformément au Ratio. L'Offre de Scripts devrait débuter ce 15 mars 2011 et devrait se clôturer le même jour. Les résultats de l'Offre de Scripts et le prix de cession de ceux-ci seront annoncés publiquement dès après la clôture de cette offre.

Les *Underwriters* ont accepté de souscrire toutes les Actions nouvelles et tous les Strips VVPR qui ne sont pas souscrits dans le cadre de l'Offre, aux termes et conditions stipulés dans un contrat de garantie.

Le produit net, le cas échéant, de la vente des Scripts sera divisé proportionnellement entre tous les détenteurs de Droits n'ayant pas été exercés à la fin de la Période de Souscription avec Droits,

NYRSTAR NV  
ZINKSTRAAT 1  
B-2490  
BALEN  
BELGIUM

info@nyrstar.com  
www.nyrstar.com

#### Contacts

#### Investors

Anthony Simms  
Manager, Investor Relations  
T: +41 44 745 8157  
M: +41 79 722 2152  
anthony.simms@nyrstar.com

#### Media

Geert Lambrechts  
Manager,  
Corporate Communications  
T: +32 14 449 646  
M: +32 473 637 892  
geert.lambrechts@nyrstar.com

à moins que le produit net de la vente de Scripts divisé par le nombre de Droits non-exercés soit inférieur à €0,01.

Le résultat de l'Offre de Scripts ainsi que le montant (le cas échéant) du produit net de la vente de Scripts dû aux détenteurs de Droits non-exercés, s'il échet, seront annoncés après l'achèvement de l'Offre de Scripts via un communiqué de presse, qui devrait être publié le ou aux alentours du 15 mars 2011.

Le paiement des souscriptions avec Droits et Scripts devrait avoir lieu le ou aux alentours du 18 mars 2011. La remise des Actions nouvelles et des Strips VVPR aura lieu le ou aux alentours du 18 mars 2011. Le paiement du produit net, s'il échet, de la vente de Scripts devrait, le cas échéant, avoir lieu le ou aux alentours le 18 mars 2011.

Un prospectus a été approuvé par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances le 23 février 2011 (le "**Prospectus**") et est disponible en anglais, néerlandais et français. Sous réserve de certaines restrictions, des copies du Prospectus sont disponibles sans frais, sur demande en Belgique auprès de BNP Paribas Fortis au 02/433.40.32 (français) et 02/433.40.31 (néerlandais); auprès d'ING au 02/464.60.02 (français), 02/464.60.01 (néerlandais) et 02/464.60.04 (anglais); et auprès de KBC au 0800/92.020 (français) et 03/283.29.70 (néerlandais). Sous réserve de certaines restrictions, le Prospectus est accessible sur les sites internet de BNP Paribas Fortis ([www.bnpparibasfortis.be/saveandinvest](http://www.bnpparibasfortis.be/saveandinvest) (anglais), [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) (français), [www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen](http://www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen) (néerlandais)), ING ([www.ing.be](http://www.ing.be)) et KBC ([www.kbc.be](http://www.kbc.be), [www.kbcsecurities.be](http://www.kbcsecurities.be) ou [www.cbc.be](http://www.cbc.be)), de même que sur le site internet de Nyrstar ([www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com)). De plus, et sous réserve des mêmes restrictions, des copies du Prospectus sont disponibles, sans frais, Zinkstraat 1, B-2490 Balen, Belgique, numéro de téléphone: +32(14)44.95.00.

- fin -

#### À propos de Nyrstar

Le partenaire privilégié de ressources essentielles pour le développement d'un monde en évolution. Nyrstar est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de métaux et produit des quantités considérables de ressources essentielles telles que le zinc et le plomb, mais aussi d'autres métaux comme l'argent, l'or et le cuivre. Nyrstar est cotée sur NYSE Euronext Brussels sous le symbole NYR. Pour de plus amples informations, visitez le site de Nyrstar à l'adresse [www.nyrstar.com](http://www.nyrstar.com).

#### INFORMATION IMPORTANTE

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente, ni la sollicitation d'une offre d'achat, et aucune vente des titres auxquels il est ici fait référence ne sera effectuée dans aucune juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement, d'exemption d'enregistrement ou d'autorisation conformément au droit des valeurs mobilières de cette juridiction.

Ce communiqué n'est pas destiné à être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada, au Japon, ou dans toute autre juridiction où cela serait illégal. Les titres auxquels il est ici fait référence n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de l'"U.S. Securities Act de 1933" tel que modifié (l'"U.S. Securities Act"), et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes américaines ("U.S. Person") (telles que définies dans la *Regulation S* de l'"U.S. Securities Act") à moins que les titres ne soient enregistrés en vertu de l'"U.S. Securities Act" ou qu'une exemption à l'obligation d'enregistrement de l'"U.S. Securities Act" soit applicable. Nyrstar n'a pas enregistré, et n'a pas l'intention d'enregistrer, quelque partie que ce soit de l'Offre aux États-Unis, et n'a pas l'intention de mener une offre publique de titres aux États-Unis.

Dans l'Espace Économique Européen, sauf en Belgique, ce communiqué est uniquement adressé et vise uniquement les investisseurs qualifiés au sens de la Directive 2003/71/EC (conjointement avec toute mesure de transposition dans tout Etat Membre, la "Directive Prospectus").

Ce communiqué est uniquement distribué à, et vise uniquement (a) les personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni, (b) les personnes qui ont une expérience professionnelle dans les matières

liées à l'investissement qui tombent sous l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005*, tel que modifié (le "Règlement") et (c) les entités à haute valeur nette ("*high net worth entities*"), et les autres personnes à qui il peut autrement être communiqué légalement, visées par l'article 49(2) du Règlement (toutes ces personnes étant désignées comme les "personnes visées"). Les titres auxquels il est ici fait référence ne seront offerts qu'aux personnes visées, et toute invitation, offre ou accord en vue de souscrire, acheter ou acquérir autrement de tels titres ne sera fait qu'aux personnes visées. Toute personne qui n'est pas une personne visée ne devrait pas agir ou se baser sur ce communiqué ou son contenu.

Aucune communication ni information relative à l'augmentation de capital par Nyrstar avec Droits, Scripts ou Actions de Nyrstar ne peut être diffusée au public dans des juridictions autres que la Belgique où un enregistrement ou une approbation préalable serait nécessaire à cette fin. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise, pour l'offre de Droits, Scripts ou Actions dans une quelconque juridiction en dehors de la Belgique où de telles démarches seraient nécessaires. L'émission, l'exercice ou la vente de Droits, Scripts ou Actions, et la souscription ou l'achat de Droits, Scripts ou Actions, sont soumis à des restrictions légales ou statutaires spécifiques dans certaines juridictions. Nyrstar n'est pas responsable si ces restrictions ne sont pas respectées par quelque personne que ce soit.

Les investisseurs ne peuvent pas accepter une offre des titres auxquels il est ici fait référence, ni acquérir de tels titres, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus concerné ou dans la documentation relative à l'offre qui est, a été ou sera publiée ou diffusée par Nyrstar. Ce communiqué ne peut pas être utilisé comme base pour quelque contrat ou décision d'investissement que ce soit.